

PROGRAMME DE FORMATION

Permis de conduire catégorie A1/A2

Référence de l'action : A1/A2

Objectifs

L'objectif de la formation est d'amener tout stagiaire débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Le but est de rendre le stagiaire capable de circuler en sécurité pour lui et les autres usagers de la route et de l'amener au niveau requis pour être présenté aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire pour les véhicules de la catégorie A.

- Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Durée

20 heures

Public visé

Tout candidat au permis de conduire A2

Pré-requis

- Être apte médicalement par rapport au permis de conduire concerné
- Ne pas être sous le coup d'une mesure de suspension, d'annulation ou d'interdiction de permis de conduire
- Maîtriser la langue française

Moyens pédagogiques et techniques

Salles de cours équipées de moyens multimédia
Véhicules-écoles
Ouvrages pédagogiques
Outils pédagogiques réglementaires de la formation

Intervenants

Enseignants titulaires du BEPECASER ou du Titre Pro ECSR et de la mention deux-roues

Modalités d'évaluation des acquis

Le permis de conduire de la catégorie A1 ou A2 est délivré après avoir réussi l'épreuve théorique générale et l'épreuve pratique.

Contenu de la formation

Formation théorique pour comprendre la route, la signalisation, la circulation, les comportements positifs en matière de sécurité routière et réussir l'épreuve théorique moto (ETM) dite épreuve du « code moto ».

Le candidat peut se présenter à l'épreuve théorique à condition d'avoir 17 ans. Pour réussir l'examen, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions. Autrement dit, il est toléré jusqu'à 5 fautes. En cas d'échec, le candidat doit patienter 24 heures réglementaires pour se représenter. En cas de réussite, le candidat dispose de 5 ans pour réussir son examen pratique. Passé ce délai, il devra se représenter et réussir à nouveau l'examen du code.

Formation pratique

- **Compétence 1** : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.
 - Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
 - Connaître la conception de la moto : ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
 - Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur.
 - Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité.
 - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
 - Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
 - Maîtriser la réalisation d'un freinage.
 - Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
 - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
 - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
 - Maîtriser les techniques d'inclinaison.
 - Réaliser un freinage d'urgence.

- **Compétence 2** : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
 - Connaître et respecter les règles de circulation.
 - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
 - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
 - Adapter l'allure aux situations.
 - Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
 - Tourner à droite et à gauche.
 - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
 - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

- **Compétence 3** : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
 - Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
 - Croiser, dépasser, être dépassé.
 - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
 - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
 - S'insérer, circuler et sortie d'une voie rapide.
 - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
 - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

- **Compétence 4** : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.
 - Suivre un itinéraire de manière autonome.
 - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
 - Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
 - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, avertir, secourir.
 - Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse...)
 - Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.
 - Pratiquer l'éco conduite.

Déroulement des examens

Pour prétendre à passer l'examen pratique du permis de conduire, le candidat doit avoir 16 ans pour la catégorie A1 et 18 ans pour la catégorie A2, et 48 heures minimum doivent être écoulées depuis la réussite à l'examen du code. Attention, ce délai ne constitue pas un droit à la revendication de la passation de l'épreuve.

La prestation du candidat est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR). Pour exercer cette mission, il a été recruté sur concours et a suivi une formation professionnelle approfondie. Il a notamment reçu les notions de psychologie nécessaires pour que l'examen se déroule dans les meilleures conditions. C'est un expert dont l'avis s'appuie sur des directives et instructions précises : programme national de formation, guide de l'accompagnateur, procédure d'évaluation.

L'épreuve hors circulation (plateau) dure 10 minutes et comporte un parcours unique de 6 manœuvres qui s'enchaînent :

- déplacement sans l'aide du moteur,
- allure réduite sans passager,
- manœuvre de freinage,
- allure réduite avec passager,
- manœuvre de slalom,
- manœuvre d'évitement.

L'objectif de l'épreuve du plateau est d'évaluer les capacités du motard à déplacer sa machine avec aisance et d'évaluer la qualité de ses freinages et évitements.

Le système de notation repose sur trois niveaux symbolisés par une lettre :

A = niveau satisfaisant B = niveau moyen C = niveau insuffisant

Une note C à au moins l'un des exercices entraîne l'ajournement du candidat. Le candidat dispose d'une tentative pour la réalisation du déplacement de la moto sans l'aide du moteur et de deux essais pour les manœuvres dynamiques. Toute chute est éliminatoire.

L'épreuve en circulation dure 40 minutes et consiste à valider huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. Lors de cette épreuve, le positionnement du motard sur sa voie de circulation sera évalué, notamment lors de la prise de virage, et l'inspecteur vérifie que la technique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée.

Pour obtenir un résultat favorable, il faut avoir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire. L'épreuve en circulation n'est accessible que si le candidat a validé l'épreuve hors circulation.